

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-105-PU

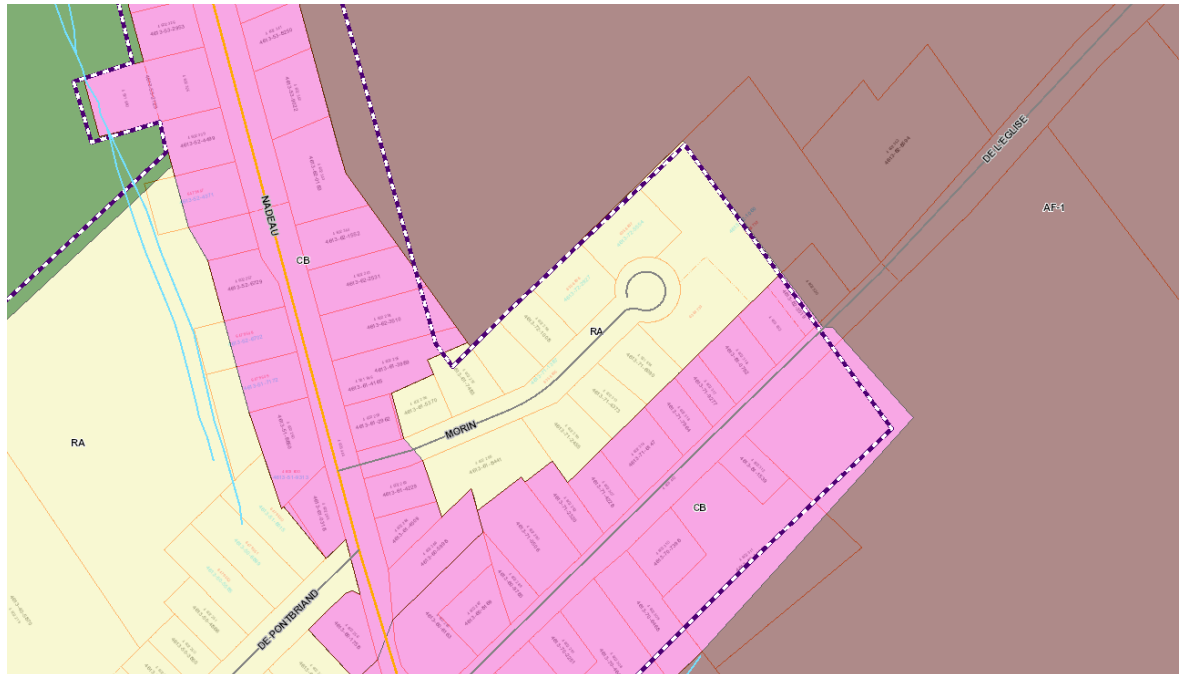
Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but de créer une aire d'affectation forestière dans le secteur Pontbriand

Le conseil décrète ce qui suit :

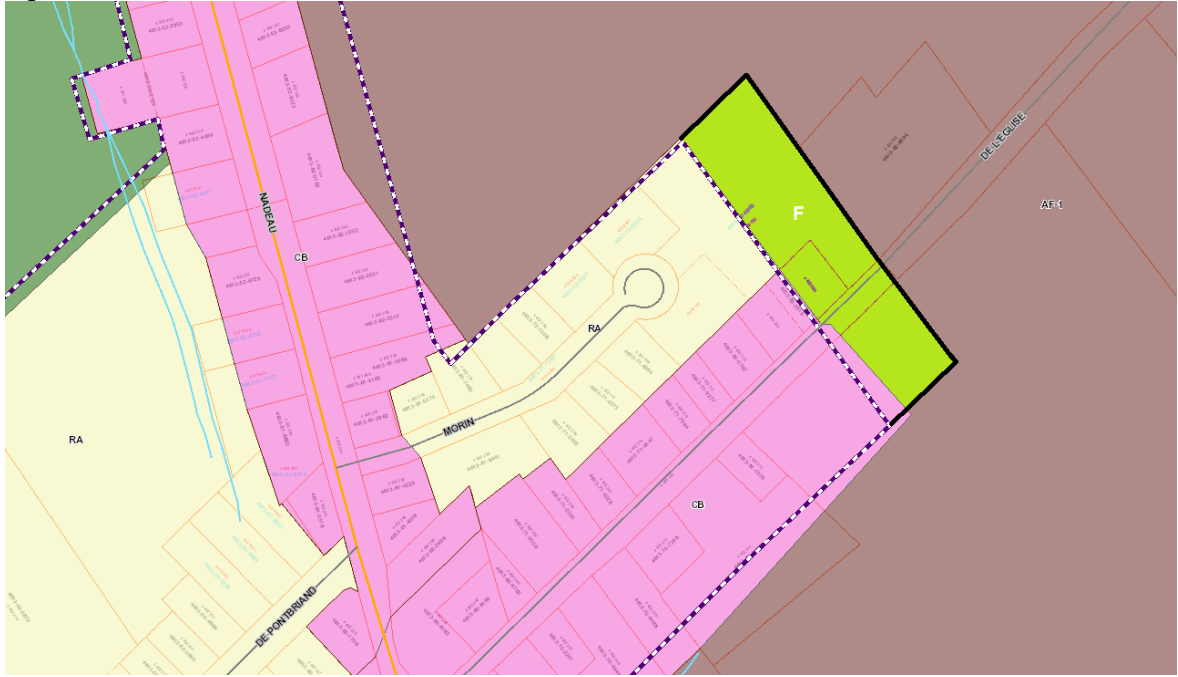
- 1- Le plan d'affectation des sols du *Plan d'urbanisme n° 147* est modifié en créant une aire d'affectation forestière (F) à même l'aire d'affectation agroforestière (AF) en y incluant une partie des propriétés dont les numéros de matricule sont 4613-82-1060, 4613-82-3519, 4410-26-9676 et 4712-36-1301.

Le tout tel que présenté sur les plans suivants :

Avant modification



Après modification



2- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé) Marc-Alexandre Brousseau
Le maire

(signé) Mélanie Lebrun-Boivin
La greffière

MLB/mcj